Gestion intégrée des risques naturels : la Maurienne site pilote

Cofinancé par les régions Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur, l'État et l'Europe, le programme de gestion intégrée des risques naturels avance doucement mais sûrement en Maurienne, l'un des sites pilotes avec le Grésivaudan et le Grand Brianconnais. Le 11 octobre dernier s'est tenue à Hermillon la réunion institutionnelle annuelle de ces sites pilotes, accueillis notamment par le député Michel Bouvard et le président du SPM, Christian Rochette, Ce fut l'occasion pour le Syndicat du Pays de Maurienne de dresser un premier bilan des trois actions qu'il anime, depuis le début de l'année, pour les acteurs locaux de la gestion des risques naturels.

Le SPM soutient les communes disposant d'un plan communal de sauvegarde. «L'objectif est de leur apporter une aide en informant et en formant les élus, en organisant des réunions publiques ou encore des exercices de simulation», explique Mélina Diot, chargée de mission «risques» au Syndicat du Pays de Maurienne. Deux territoires



Le député Bouvard et le pdt du SPM Christian Rochette.

tests sont actuellement impliqués dans un travail de concertation: la Haute Maurienne et Valloire. Des démarches de consultation ont d'abord été entamées auprès des gestionnaires des risques naturels que sont les élus, les agents techniques, le Conseil Général, le RTM, les pompiers ou encore le monde agricole. Des réunions d'échanges visent maintenant à améliorer la coordination entre ces différents acteurs. «Si le programme avance doucement, c'est qu'il n'est pas évident de parvenir à rassembler tous ces acteurs», avoue Mélina. En Haute Maurienne, les principaux résultats du programme devraient aboutir sur un système de coordination entre les différents acteurs lorsqu'un problème est pressenti (coupure de route, avalanche, crue...) ainsi que des actions d'information et préventive de la population locale comme des touristes. À Valloire, la création d'un comité de gestion et de suivi des risques naturels est à l'étude avec l'objectif de réunir les gestionnaires au moins une fois par an «pour qu'ils puissent se coordonner sur des projets communs, entre la commune et le Conseil Général par exemple», indique Mélina. Le besoin de créer un site de stockage de blocs pour la protection des berges a également été évoqué.

Une autre action enfin, qui vient tout juste de débuter, consiste à identifier des territoires pour mettre en place des synergies intercommunales en temps de crise. «Des échanges sont en cours concernant le partage de moyens matériels et humains ou encore d'informations», explique la chargée de mission du SPM. À

suivre...